Châteauguay

RÈGLEMENT Z-3400-26-23
MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS Z-3400
AFIN D'AJOUTER UN NOUVEAU CERTIFICAT D'AUTORISATION
POUR LES QUAIS

ATTENDU QU'aux fins de la résolution 2023-02-49, l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par monsieur le conseiller Éric Corbeil lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 février 2023 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

PRÉAMBULE

Article 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

OBJET

Article 2

Le règlement Z-3400 est modifié à son article 4.2 afin d'ajouter le paragraphe suivant :

« s) Procéder à la construction, à l'installation ou à la modification d'un quai à des fins autres que municipales, industrielles, commerciales, publiques ou d'accès public. ».

Article 3

Le règlement Z-3400 est modifié à son article 7.1 afin d'ajouter les définitions suivantes :

« Embarcation :	Tout engin flottant pouvant accueillir des personnes, animaux ou du matériel, incluant les bateaux ainsi que les motomarines.
Quai :	Ouvrage permanent ou temporaire qui s'avance dans l'eau perpendiculairement à la rive de façon à permettre l'accostage d'une embarcation ou la baignade (synonymes : embarcadère, débarcadère). ».

TABLE DES MATIÈRES ET PAGINATION

Article 4

La table des matières et la pagination du règlement Z-3400 sont modifiées pour tenir compte des modifications du présent règlement.

ENTRÉE EN VIGUEUR

Article 5

Le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence le greffier adjoint, sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Châteauguay, tous les documents nécessaires aux fins de l'exécution des dispositions du présent règlement.

Article 6

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Signé à Châteauguay, ce date.

Le maire,	**Le greffier,**
Éric Allard	**Me George Dolhan, LL.B., LL.M., D.E.S.S. A.A.**

Avis de motion :	13 février 2023
Dépôt du projet de règlement :	13 février 2023
Adoption du premier projet :	N/A
Tenue de l'assemblée publique :	date
Adoption du second projet :	N/A
Adoption du règlement :	date
Certificat de conformité de la MRC et entrée en vigueur :	date